

Instruments économiques pour la gestion de l'eau : de l'atelier vers des priorités pour la recherche

Sarah Hernandez - ONEMA

Les discussions ont été très riches au cours de ces deux derniers jours de séminaire. C'est pour cela, qu'au lieu de faire une synthèse fidèle des discussions, je vais essayer de mettre en avant les principaux domaines d'intervention dans lesquels la recherche peut jouer un rôle important dans l'élaboration, la mise en place d'instruments économique et l'évaluation des performances environnementales.

1. Evaluation des biens et services écosystémiques liés aux milieux aquatiques dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau

Evaluation des services écosystémiques est considérée comme la première pierre d'intervention pour l'élaboration des outils d'intervention, qu'ils soient économiques, de marché ou des arrangements institutionnels dans un cadre spécifique qui est celui de la DCE.

L'évaluation va au-delà de l'estimation des coûts de la perte ou des bénéfices dérivés du bon état ou des plans de gestion. Ils concernent aussi le calibrage des mesures biophysiques (et de fonctionnalité) qui permettent de montrer une évolution de l'état des milieux et voir comment d'une manière pragmatique, il est possible de bâtir, à partir des unités biophysiques, une valeur économique et financière, à l'origine de toute forme de transaction.

Dans l'évaluation des services écosystémiques en lien avec la DCE, il s'agit de dimensionner aussi les impacts sociaux en termes d'équité sociale, en termes de perception et culture.

2. Instruments économiques et de marché en tant que tels

Une des première prémices est d'accepter l'incertitude comme une donnée, compte tenu de la complexité des relations biophysiques et humaines que la gestion de l'eau implique.

L'incertitude doit conduire à des instruments qui soient adaptables dans le temps et flexibles dans leur application.

L'élaboration des instruments n'est pas simplement une affaire des économistes. Nous avons vu qu'il est nécessaire d'introduire des analyses des autres sciences sociales (permettant de mieux comprendre les perceptions, les blocages et les acquis culturels, les règles de partages et d'allocation) ; le domaine du droit est fondamental pour tisser la plupart de ces instruments, y compris ceux liés aux marchés de droits et permis négociables, il est aussi essentiel pour que règles et les transactions se fassent dans une plus grande transparence et responsabilité pour les parties prenantes ; les sciences de la nature trouveront aussi une place dans le processus d'élaboration de ces instruments dans la mesure où le suivi et l'évaluation de la performance écologique doit être prouvé.

Je pense qu'il y a beaucoup à gagner dans les études comparatives : comparer la performance entre deux types d'instruments pour un objectif environnemental donné et aussi comparer entre pays européens, la performance des instruments traditionnels pour comprendre les effets pervers non attendus ou ceux dont les effets positifs se voient compromis du fait d'autres phénomènes tels que le changement climatique ou l'évolution des politiques sectorielles.

Nous avons discuté sur l'opportunité de la combinaison d'instruments économiques pour un ou plusieurs objectifs environnementaux. Le *policy mix* en matière de l'eau a un avenir prometteur.

3. Questions institutionnelles

DCE doit faire l'objet de beaucoup d'attention pour les chercheurs. Il y a eu une première phase d'apprentissages dont il est possible de voir certaines limitations, certaines contraintes et certains oublis. Par exemple, qu'en est-il de la notion de services écosystémiques dans la DCE, qu'en est-il de l'application du principe du pollueur-payeur et l'estimation des coûts environnementaux ; que peut-on dire du niveau d'opportunité que les contraintes environnementales de la DCE peuvent faire peser sur l'élaboration d'instruments économiques et de marché ?

Il me semble qu'il reste un champ important à donner aux questions purement institutionnelles pour la politique de l'eau, l'action collective étant un moyen de construire des institutions autour de la gestion de l'eau.

L'analyse des coûts de transactions est aussi un domaine important d'y regarder. Ils sont évidents dans la planification des plans de gestion et programmes de mesures, dans l'élaboration des *business plans* liés à la gestion des milieux pour certains acteurs privés ou public et dans le processus essentiel de l'acceptation sociale et politique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

4. Communication et diffusion des savoirs

Acquérir de la connaissance et de l'information est un pilier fondamental. Mais l'enjeu se situe aussi dans la capacité à communiquer ces informations aux acteurs de l'eau et aux décideurs de la politique de l'eau. Un rôle fondamental doit être donné à la formation et la construction de capacités. Construire du capital social est une forme d'investissement pour assurer une appropriation des moyens d'action pour la gestion des ressources en eau et les milieux aquatiques. La transparence est une nécessité et un facteur de succès.

Beaucoup de recommandations ont été faites durant ces deux jours. Elles seront repris lors du rapport final du séminaire. L'interface recherche et décision politique est intéressante à double sens : elle n'est pas uniquement un moyen d'éclairer à partir des critères scientifiques et techniques la décision publique ; elle est aussi un moyen de stimuler les décideurs à expérimenter des nouvelles formes de gestion qui ne verraient pas le jour sans une vision prospective de l'avenir. En ce qui concerne les pays européens, la subsidiarité donnée aux Etats-membres dans le cadre de la directive européenne sur l'eau offre cette possibilité. Et dans ce sens, permettons à la recherche scientifique d'aller au-delà dans la formulation des projets et la réalisation d'expérimentations appliquées.